

Assemblée des Habitants de Mancey¹

Compte rendu de la réunion du 26 mars 2021

Ordre du Jour

- Point sur la vie et l'organisation de l'ADH
- Point sur le PLUi en lien avec les projets des habitants.
- Comité de pilotage « village du futur » et co-construction avec les habitants².

1. Vie et organisation de l'ADH

Rôle de l'ADH

Le débat porte au départ sur l'expérience de Saillans³ dont l'équipe a été battue de 18 voix sur 869 votants aux dernières élections municipales.

Il est précisé que l'ADH de Mancey n'a pas été créée sur le modèle de Saillans : en effet, les initiateurs de Saillans ont créé une liste aux élections municipales et ont donc intégré le système représentatif. A Mancey, l'ADH est indépendante du Conseil municipal et ses travaux et propositions s'appuient exclusivement sur l'investissement des habitants, ce qui n'empêche pas de pouvoir travailler ensemble. Au contraire, et à condition que chacun reste dans son rôle, cette mixité du travail Mairie/ADH est une richesse.

Fonctionnement de l'Assemblée

La question « clé » : comment associer davantage la population, comment faire participer les habitants ?

Plusieurs risques ont été évoqués :

- Rester « entre-soi ». Le constat est fait que plusieurs catégories d'habitants ne participent pas aux réunions de l'Assemblée.
- Ne pas être suffisamment concrets et proches des préoccupations des habitants
- Un mode de réunion « collectif » qui favorise ceux qui ont l'habitude de s'exprimer en public

Comment éviter ces risques ?

- Organiser à nouveau des réunions d'information et d'échanges sur des sujets très concrets comme ce fut le cas pour les ordures ménagères, la pyrale ou les compteurs Linky.
- Prévoir des réunions sous forme d'ateliers de 4 ou 5 participants où chacun peut s'exprimer sans difficulté
- Organiser des actions concrètes dans lesquelles les habitants peuvent s'impliquer et participer.

Rôle de la Coordination`

Une coordination de 6 membres assure un suivi entre deux réunions de l'Assemblée : gestion de la messagerie, rédaction de la lettre « ADH infos » diffusée pendant le premier confinement, tirage des documents et distribution dans les boîtes aux lettres de tous les habitants, mise en forme de l'ordre du jour des réunions, etc. Cette coordination qui n'a aucun pouvoir de décision, est renouvelée par tiers tous les 6 mois.

Faut-il la conserver ? Un débat est ouvert, plusieurs points de vue sont exprimés. En définitive, il est admis que la coordination telle qu'elle existe est indispensable au bon fonctionnement de l'ADH⁴. Le maire confirme que sans cette coordination, il serait impossible pour la mairie de travailler avec l'ADH.

Comptes rendus : sont-ils vraiment utiles ? Certains pensent qu'ils sont trop détaillés et que, de ce fait, les gens n'ont pas besoin de venir physiquement aux réunions. Au contraire, d'autres pensent que l'information est la

¹ Retrouvez le compte-rendu de la dernière ADH du 6 mars 2021 sur le site de la Commune de Mancey :

<http://www.mancey.fr/la-commune/le-conseil-dhabitants/>

² Ce point n'a pu être abordé, il sera traité lors de la prochaine assemblée.

³ Cf. « *La petite république de Saillans : une expérience de démocratie populaire* » Maud Dugrand. Ed. Rouergue. Février 2020. Saillans est situé dans la Drôme.

⁴ Membres de la coordination actuels : F. Labaune, R Leboeuf, M.Littfass, G.Morin , J.Rossignol, J.Zarka. Après une période de non-renouvellement des membres dû à la pandémie, le système tournant de la coordination reprend : F. Labaune quittera la coordination en juin, remplacée par M. David.

base du débat démocratique et que ne pas faire de comptes rendus n'incitera pas davantage les habitants à participer.

Décisions :

- En sus de réunions plus généralistes, l'Assemblée organisera régulièrement des réunions ciblées sur des sujets concrets et laissant un temps suffisant au débat.
- Le débat sur le fonctionnement de l'ADH se poursuivra au cours d'une réunion spécifique
- Maintien de la Coordination et des comptes rendus

2. Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Zonage V3 et projets pour Mancey

Le projet de plan de zonage a été mis à la disposition des habitants de Mancey qui ont pu venir le consulter à la mairie jusqu'au 27 mars. Des participants font part de leur difficulté à comprendre les documents d'urbanisme. En effet, la nomenclature est très complexe. Elle fait appel à des connaissances que la majorité des habitants n'a pas.

Des membres des groupes de travail sur les projets⁵ sont venus vérifier les disponibilités offertes par le zonage pour ces projets.

Les représentants de la mairie expliquent que les observations faites suites à cette consultation seront analysées par le Cabinet Urbicand (ComCom) et pourront donner lieu à des modifications, sachant que la nouvelle répartition des terrains disponibles se fera à l'échelle des 23 communes.

Il est donc important de faire remonter nos demandes concernant l'adéquation du zonage à la réalisation future de nos projets, notamment en termes de terrains.

Un texte à l'intention de la Mairie et de la ComCom est adopté par l'Assemblée dans ce sens :

« (...) l'Assemblée des habitants souhaite que soient précisées dès maintenant, dans le plan de zonage présenté en mairie, les options possibles concernant les terrains et les bâtiments pour que les projets qui font partie maintenant du programme « Villages du Futur » initié par la Région-Bourgogne-Franche-Comté, dont notre village est le lauréat pour la Saône-et-Loire, puissent se réaliser à terme sur le territoire communal. »

S'appuyant sur la version du zonage mise en consultation à la mairie (V3), le texte liste ensuite les besoins en terrains et en bâtiments à intégrer dans le futur zonage du PLUi pour la réalisation des 4 projets concernés et sollicite la mairie à cet effet. Ce sera ensuite à la ComCom, compétente en la matière, d'exercer d'éventuels droits de préemption.

Un projet de création d'un cœur de village autour de la mairie, de l'école et de la salle des Fêtes est présenté par un participant. Cette option prévoit un détournement de la départementale, ce qui permettrait de mettre fin aux risques liés à la vitesse à laquelle certains véhicules traversent le village et de regrouper au centre de Dulphey des infrastructures communes.

Ce projet ambitieux mais séduisant, nécessitant des investissements importants, s'inscrit dans le long terme. Il fait l'objet d'un débat sans conclusion à ce stade.

Prochaine Assemblée des Habitants

Compte tenu du confinement en cours,

la réunion de l'ADH prévue le 24 Avril est reportée sine die

Ordre du jour :

- Validation de la consultation sur le budget de la commune
- Etat des travaux des groupes de travail sur les projets
- Préparation du RV avec l'AMO (Assistant Maître d'Ouvrage)⁶ et mise en place du Comité de Pilotage

⁵ « Énergies renouvelables », « Bien Vieillir à Mancey », « Lieu de rencontres multifonctions », « Zone humide et paysage ».

⁶ Qui accompagnera le village pendant 1 an dans le cadre de Villages du Futur